



INSCRIPTION EN LIGNE UNIQUEMENT SUR WWW.TAHITITRIATHLON.PF

L'épreuve est organisée suivant les règles de la Fédération Tahitienne de Triathlon (FTTRI) en vigueur. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dû à un mauvais état de santé, au non respect du code de la route ou des consignes de l'organisation, elle décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel.

Chapitre 1 – Arbitrage de l'épreuve

L'arbitrage est placé sous la responsabilité de l'arbitre principal et des arbitres assesseurs sous l'égide la réglementation sportive de la FTTRI [cliquez ici pour la lire](#)

Les principales règles applicables sur les épreuves :

- La cession de dossard est strictement interdites
- Suppression du carton jaune « stop & go ». Désormais, toutes les fautes (hors disqualification) intervenant depuis le départ jusqu'à la fin de la deuxième transition font l'objet d'une pénalité de temps exécutée dans une zone dédiée appelée « Zone de Pénalité », laquelle est accessible dans les 500 derniers mètres du parcours pédestre. L'athlète sanctionné n'est pas obligatoirement averti verbalement par l'arbitre. L'athlète n'effectuant pas sa (ou ses) pénalité(s) sera automatiquement disqualifié.
- Procédure :
 1. Affichage du numéro de dossard sur un panneau situé avant la zone de pénalité.
 2. L'athlète sanctionné se présentera de sa propre initiative dans la zone de pénalité.
 3. Le décompte du temps de pénalité commence au moment où l'athlète entre dans la zone de pénalité et se termine lorsque l'officiel dit « Go », moment auquel l'athlète peut poursuivre l'épreuve.
 4. L'affichage du numéro ou autre identifiant de l'athlète ou de l'équipe (Relais) est effacé une fois la pénalité exécutée.
 5. Un athlète sanctionné peut effectuer sa ou ses pénalités à n'importe quel tour de la course à pied.
 6. La durée de la pénalité du format XS : 5 secondes, S : 10 secondes, M : 15 secondes, L à XXL : 30 secondes

Chapitre 2 – CESSION DU DOSSARD

- Il est expressément indiqué que les athlètes participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.
- La cession du dossard est strictement interdite. Cette cession dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de l'épreuve.
- En cas d'accident, le cédant et le reprenneur du dossard pourront éventuellement voir leur responsabilité recherchée.
- Le mandataire de la gestion des inscriptions pour le compte d'un groupe est tenu d'informer les participants du contenu du règlement de la course, de l'interdiction de cession du dossard et pourra éventuellement, en cas d'accident, voir sa responsabilité recherchée.
- Il est strictement interdit de courir sans dossard et tout contrevenant sera éventuellement susceptible d'engager sa responsabilité. L'organisation ne saurait être tenue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers.

Chapitre 3 – Dispositions Générales

Article 3-1 : La « Varua Solo Survivor » est organisé par le club de Varua Swimrun sous l'égide de la Fédération Tahitienne de Triathlon, le dimanche 11 octobre 2026 au Motu Ovini au sein de la commune de Teva I Uta. Les épreuves proposées seront ouvertes aux licencié(e)s des clubs de la FTTRI et aux non-licencié(e)s s'acquittant d'une licence journalière sauf pour le championnat.

Article 3-2 : Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours si des circonstances imprévues les y contraignent.

Article 3-3 : Les épreuves :

- Licencié(e)s & non-licencié(e)s :
 - Aquathlon 6-8 ans -> 50m de natation, 500 m de course à pied
 - Aquathlon 9-11 ans¹ -> 100m de natation, 1 km de course à pied
 - Aquathlon format XS -> 400m de natation, 2,5km de course à pied (à partir de benjamin)
 - Aquathlon format S -> 1km de natation, 4,7 km de course à pied
- Varua Swimrun Survivor format L (à partir de junior)
-> Total : 36,5km dont 25,5km de course à pied, 11km de natation

Article 3-4 : La possession d'un certificat médical² (de moins d'un an) de non contre-indication à la discipline en compétition est obligatoire pour les personnes n'ayant pas de licence fédérale « compétition »

¹ La catégorie benjamin peut participer à la course 9-11 ans mais ne pourra pas prétendre à un podium sur cette épreuve (point n° 2.11.1.2 de la réglementation fédérale concernant le cahier des charges des compétitions fédérales).

² Un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives est obligatoire pour les non-licencié(e)s, conformément à l'Arrêté n° 200 CM du 15 février 2018. La durée de validité du certificat est de 3 ans à compter de la date où il a été établi (auto-questionnaire à déclarer chaque année via l'arrêté) pour les personnes de moins de 50 ans et de 1 an pour les personnes de plus de 50 ans.

- [Cliquez ici pour télécharger le certificat médical type conformément à l'arrêté](#)
- [Cliquez ici pour télécharger l'auto-questionnaire de renouvellement de votre certificat conformément à l'arrêté](#)



Chapitre 4 – Programme du dimanche 11 octobre 2026

- **A partir de 7h30 : Retrait des dossards pour toutes les épreuves**
- 7h50 : Ouverture de l'aire de transition pour l'aquathlon S et la Varua Solo Survivor
- 8h20 : Fermeture de l'aire de transition pour l'aquathlon S et la Varua Solo Survivor
- 8h25 : Briefing de course pour l'aquathlon S
- **08h30 : Départ de l'Aquathlon S**
- 8h40 : Briefing de course pour la Varua Solo Survivor
- 08h45 intervention des mascottes Lilo et stitch association des prémas de la polynésie jusqu'à 08h55
- **09h00 : Départ de la Varua Solo Survivor n°1**
- 9h45 : Ouverture de l'aire de transition pour l'aquathlon XS
- **09h50 : Départ de la Varua Solo Survivor n°2**
- 10h05 : Fermeture de l'aire de transition pour l'aquathlon XS
- 10h10 : Briefing de course pour l'aquathlon XS
- **10h15 : Départ de l'aquathlon XS**
- **10h40 : Départ de la Varua Solo Survivor n°3**
- **11h25 : Départ de la Varua Solo Survivor n°4**
- 11h30 : Ouverture de l'aire de transition et reconnaissance des parcours pour l'aquathlon 6/8 et 9/11 ans
- 11h40 : Fermeture de l'aire de transition
- 11h45 : Briefing de course pour l'aquathlon 6/8 ans
- **11h50 : Départ de l'aquathlon 6/8 ans**
- **12h10 : Départ de la Varua Solo Survivor n°5**
- 12h25 : Briefing de course pour l'aquathlon 9/11 ans
- **12h30 : Départ de l'aquathlon 9/11 ans**
- **12h50 : Départ de la Varua Solo Survivor n°6**
- 13h00 : Remise des récompenses des formats Aquathlon 6/8 ans, 9/11 ans, XS et S
- **13h30 : Départ de la Varua Solo Survivor n°7**
- **14h05 : Départ de la Varua Solo Survivor n°8**
- **14h40 : Départ de la Varua Solo Survivor n°9**
- **15h10 : Départ de la Varua Solo Survivor n°10**
- 15h30 : Remise des récompenses de la Varua Solo Survivor

Chapitre 5 - Inscriptions

Pour l'ensemble des épreuves, les licencié(e)s et non-licencié(e)s peuvent s'inscrire individuellement ou par l'intermédiaire de leur club via le site internet de la Fédération Tahitienne de Triathlon : www.tahititriathlon.pf .

- Le jour de la compétition les inscriptions non-payées ne seront pas pris en compte.
- Remboursement à 100 % sous présentation d'un justificatif écrit par une personne compétente 72 heures avant la compétition fédérale (**à envoyer par mail avant le 08 octobre 2026**)
- Possibilité de règlement par carte bancaire (via l'inscription en ligne) ou par chèque à déposer au plus tard le 08/10/2026 à 8h00 (heure de Tahiti) au siège de la FTTri.
- Les droits d'engagements augmenteront automatique le 30/09/2026 à 23h59 (heure de Tahiti).
- Les inscriptions seront clôturées le 08/10/2026 à 8h00 (heure de Tahiti).



Tarifs des engagements pour les licencié(e)s de la F.T.T.R.I. :

Courses	Droit d'engagement dès l'ouverture des inscriptions	Droit d'engagement entre (J-10 à J-3)	Engagement le jour de la compétition
Aquathlon 6-8 ans	200 xpf	500 xpf	Pas d'engagement le jour de la compétition
Aquathlon 9-11 ans			
Aquathlon XS	1500 xpf	2500 xpf	
Aquathlon S	3000 xpf	4000 xpf	

Tarifs des engagements pour les non-licencié(e)s :

Toutes personnes non titulaires d'une licence triathlon « compétition » doivent obligatoirement s'acquitter d'une « licence journalière » (point n°4.3.7 de la réglementation fédérale) et présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'une activité sportive comme le stipule l'article 3-3 de ce règlement.

Courses	Droit d'engagement dès l'ouverture des inscriptions		Droit d'engagement entre (J-10 à J-3)		Engagement le jour de la compétition
Aquathlon 6-8 ans	200 xpf	+250xpf de licence journée	500 xpf	+250xpf de licence journée	Pas d'engagement le jour de la compétition
Aquathlon 9-11 ans					
Aquathlon XS	1 500 xpf	+1000xpf de licence journée	2 500 xpf	+1000xpf de licence journée	
Aquathlon S	3 000 xpf	+1000xpf de licence journée	4 000 xpf	+1000xpf de licence journée	

Courses	Tarif du 01/08 au 31/08/26		Tarif du 01/09 au 30/09/26		Tarif du 01/10 au 08/10/26		Engagement le jour de la compétition
VARUA SOLO SURVIVOR	7500 xpf / personne	+2000xpf de licence journée	8500 xpf / personne	+2000xpf de licence journée	9500 xpf / personne	+2000xpf de licence journée	Pas d'engagement le jour de la compétition



Chapitre 5 - PARCOURS

NATATION + CAP 6/8 ANS



NATATION + CAP 9/11 ANS





NATATION + CAP format XS



NATATION + CAP format S





FORMAT VARUA SWIMRUN SURVIVOR :

Total d'une boucle : 3,65km

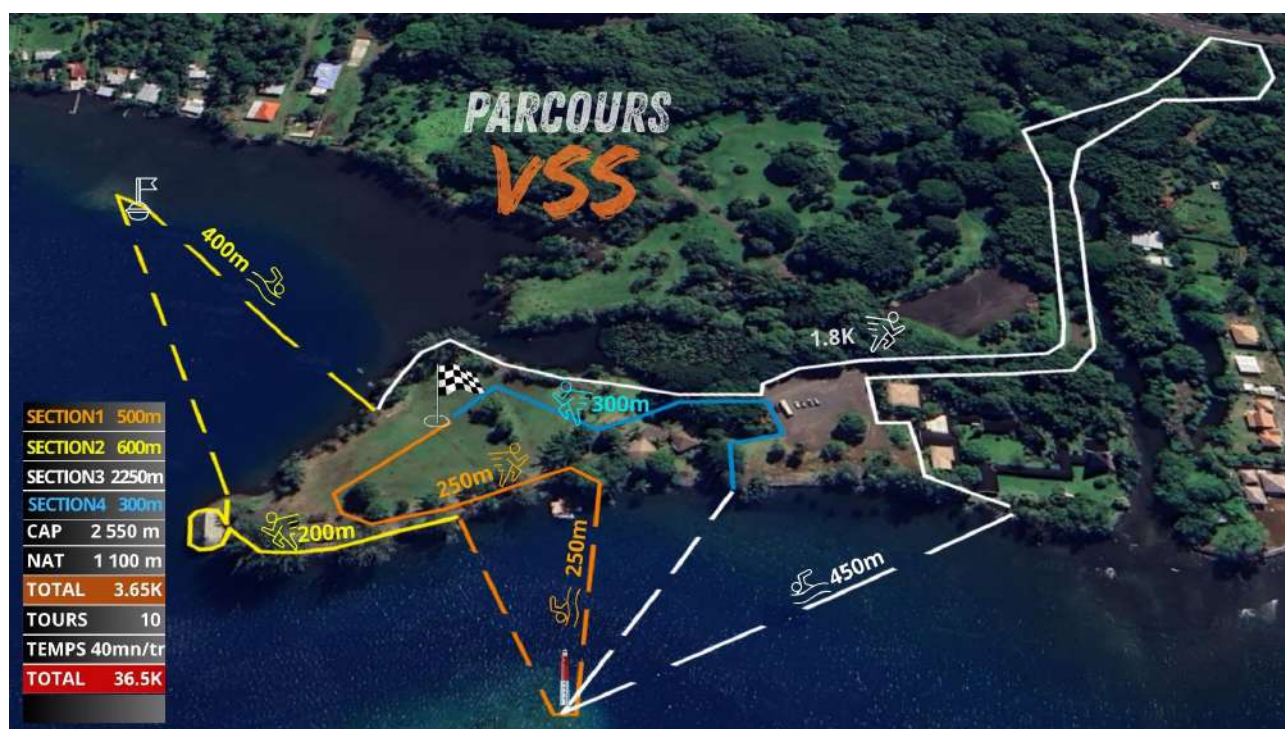
Totaux : Natation : 1100 m, Course à pied : 2550 m

Nombre de tour : 10

Temps estimé par tour : 40 min

Section 1 : CAP – 250m NAT – 250m	Section 2 : CAP – 200m NAT – 400m	Section 3 : CAP – 1800m NAT – 450m	Section 4 : CAP – 300m
--	--	---	---

Les parcours, distances et horaires définis dans le présent règlement sont donnés à titre indicatif, et seront susceptibles d'être modifiés à tout moment. Dans certains cas particuliers et motivés ou en cas de force majeure ou toutes autres circonstances ne garantissant pas la sécurité des athlètes, le comité de course ou l'arbitre principal peut supprimer, ajouter ou modifier les barrières horaires (Cut-Off), et ce en cours de déroulement de l'épreuve.



INFORMATIONS RELATIVES À LA VARUA SOLO SURVIVOR :

Barrières horaires (Cut-Off)

Afin d'assurer la sécurité des participants et le bon fonctionnement de la course, un Cut-off horaire est établi tout au long de la course. Tout concurrent n'ayant pas atteint la ligne d'arrivée avant l'heure limite indiquée sera arrêté (avec récupération de la puce) et déclaré hors course. L'organisation se réserve le droit de supprimer ou d'ajuster le Cut-off en fonction des conditions météo, de la sécurité des participants ou de tout événement imprévu sur le parcours.

Disqualification et abandon

Aucun remboursement n'est dû par l'organisation en cas de disqualification pour non-respect du présent règlement ou d'abandon.

Respect du parcours

Prendre un raccourci et/ou couper un sentier ou une trajectoire n'est pas autorisé et peut entraîner la disqualification. Chaque concurrent est tenu de rester sur les sentiers désignés, qui sont marqués et/ou précisés comme parcours officiel. Il incombe aux participants de connaître le parcours. L'absence de marquage sur une section du parcours ne constitue pas une excuse pour avoir pris un raccourci. Des points de contrôle sont placés le long du parcours afin de s'assurer du respect de celui-ci par tous les concurrents.

Tous les participants doivent passer tous les points de contrôle et franchir la ligne d'arrivée pour que leur performance soit validée. Tout manquement au règlement ainsi que toute attitude **antisportive**, constatée par le Directeur de course ou les arbitres, entraînera la **disqualification immédiate**.

Tout abandon en cours d'épreuve, pour quelque raison que ce soit, doit être signalé impérativement à un membre de l'organisation (contrôle humain, équipe médicale ou ravitaillement). Tout athlète ayant abandonné ou déclaré hors course doit remettre sa puce aux organisateurs afin d'être retiré du classement final.

Tout participant coupant une bouée ou ne respectant pas le parcours devra revenir en arrière et compléter le parcours conformément aux règles. Si le participant refuse ou ne peut pas se conformer à cette règle, la disqualification sera prononcée.

Dépassement

Les coureurs se faisant dépasser doivent céder le passage aux coureurs les rattrapant. Les coureurs doivent annoncer leur intention de dépassement de vive voix. Il est de la responsabilité du coureur le plus rapide de dépasser en toute sécurité. Les athlètes plus lents doivent céder le passage aux athlètes les dépassant dès que possible. Dans l'éventualité où deux athlètes essaient de prendre la tête, les athlètes n'ont pas à céder leur position à l'autre coureur. Toutefois, un athlète ne peut pas interférer en bloquant le passage ou empêcher de toute autre manière la progression d'un autre athlète.

8 sur 12

Matériel

Le matériel que possède chaque swimrunner doit être conservé sur la totalité de la course. Des contrôles inopinés du matériel pourront par ailleurs être effectués par l'organisation à tout moment de l'épreuve. Si un athlète ne parvient pas à amener tout son équipement jusqu'à la ligne d'arrivée, il sera disqualifié. Les organisateurs procéderont aux vérifications d'usage et au contrôle systématique de chaque participant.

Matériel autorisé / conseillé :

- Tri-fonction ou maillot de bain avec un T-shirt ou débardeur.
- Plaquettes de main pour la natation
- Flotteur(s) d'une taille inférieure à 40X30X20cm (type pool buoy)
- Lunettes de natation
- Des gels / barres / flasques : tout ce matériel devra porter votre numéro de dossard inscrit au marqueur indélébile et transporté sur vous.
- Une casquette souple à glisser dans la combinaison ou dans l'élastique pool buoy lors de la natation.

Matériel interdit :

Les palmes, tuba, matériel motorisé, appareillage gonflable, un dispositif de liaison (type longe de traction), flotteur dépassant les dimensions de 40X30X20cm sont interdits.

Tenues

Les combinaisons sont autorisées si la température de l'eau mesurée le jour avant l'évènement et confirmée le jour de l'évènement est inférieure à 22°, ce qui est quasi impossible en Polynésie aux îles du Vent. Le port d'une sur tenue aidant à la flottaison est interdit. Il est interdit également de concourir **torse nu sur toute la durée de la course**. Seul le port d'un tri-fonction ou d'un maillot de bain avec un T-Shirt est autorisé. Les tenues ne doivent pas masquer le numéro au feutre sur les bras et les jambes.

Cas des abandons

En cas d'abandon, le concurrent est automatiquement mis hors course et doit signaler son abandon au poste de contrôle le plus proche.

Comité de courses

Il se compose du directeur de course, du président de l'association Varua Swimrun ou de son représentant, de l'arbitre principal, l'arbitre assesseur concerné par la réclamation et de toute personne choisie pour ses compétences par le directeur de course. Le comité de course est habilité à prendre toutes décisions pour le bon déroulement des épreuves et à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de l'épreuve sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel. En cas de réclamations, l'examen du dossier est conduit par l'arbitre principal, assisté du ou des arbitres qui ont constaté, observé et sanctionné les faits.

Les arbitres officiels désignés par la Fédération sont responsables du bon déroulement de l'épreuve et de l'application du règlement. Ils peuvent être assistés par des assesseurs, dont le rôle est de soutenir l'arbitrage (observation, signalement des infractions, aide logistique). Les décisions finales appartiennent exclusivement aux arbitres principaux.

Sécurité / assistance

En cas de besoin / aide sur les sections de nage en eau libre, les participants devront lever un bras pour signaler leur demande d'aide aux personnes responsables de la sécurité aquatique situées sur le parcours. L'athlète est le premier maillon de la sécurité et s'engage à prendre les précautions d'usage sur la route et dans l'eau. En cas d'accident d'un concurrent, chaque participant s'engage à lui porter secours et à contacter le plus rapidement possible le PC course ou un membre de l'organisation.

Si les conditions météo, la force du courant, l'état physique, le niveau de nage requis ou le mauvais comportement d'un concurrent l'exigent, les serre-files, l'équipe médicale, les arbitres et/ou le comité de course, ont tous pouvoirs pour contraindre un concurrent à l'abandon. Dans ce cas l'athlète est mis hors course.

En cas d'abandon de sa propre initiative, l'athlète doit prévenir un poste de contrôle. Si un athlète décidait d'abandonner sans prévenir de son abandon et que l'organisation procède à des recherches, des poursuites judiciaires pourront être engagées à son encontre pour le remboursement des frais occasionnés.

Pénalités

Des contrôles seront effectués le long du parcours (des coureurs de l'organisation seront parmi les participants). Tout concurrent surpris en flagrant délit de fraude sera mis hors course.

- Absence d'un équipement obligatoire durant la course => Disqualification
- Non-respect du parcours => Disqualification
- Comportement dangereux, antisportif ou utilisation d'un langage abusif => Disqualification
- Refus de se faire examiner par l'équipe médicale durant l'épreuve => Disqualification
- Assistance technique extérieure => Disqualification
- Pointage au-delà de l'heure de fermeture d'un poste de contrôle (Cut-Off) => mise hors course
- Abandon matériel ou déchets (gels, barres...) => Disqualification

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivant du Code du Sport. Des contrôles inopinés pourraient avoir lieu.

Propriété - copyright

Les caractéristiques de la course, le parcours, le ravitaillement et organisation, sont la propriété intellectuelle de Varua Swimrun. Aucune reproduction ou utilisation ne pourra se faire sans l'accord express des entités propriétaires.

Récompenses

PODIUM DE LA COURSE

Seront récompensés sur le podium :

Par catégorie :

- Les 3 premiers athlètes hommes du classement général
- Les 3 premières athlètes femmes du classement général

Le titre honorifique : « ULTIME SURVIVOR » :

Ce titre de « **ULTIME SURVIVOR** » est un trophée honorifique, distinct du podium général. L'Ultime Survivor remportera le **totem de la VARUA SOLO SURVIVOR**, symbole de performance absolue. Ce totem sera **remis en jeu à chaque édition de la course et transmis au nouvel Ultime Survivor**.

Le titre sera attribué à **un(e) seul(e) athlète, toutes catégories Hommes et Femmes confondus**, au classement général, sous réserve que les deux conditions soient réunies. :

- L'athlète réalise le **meilleur temps cumulé** sur l'ensemble de la course (10 tours).
 - L'athlète termine **premier lors de la dernière manche de rapidité**.
- 1- **Un seul athlète réunit les 2 conditions**, il/elle est proclamé(e) **Ultime Survivor** et reçoit le Totem.
 - 2- Si le **meilleur temps cumulé n'est pas le vainqueur de la dernière manche**, aucun titre « Ultime Survivor » n'est décerné pour cette catégorie
 - 3- **Égalité sur le temps cumulé** : si deux athlètes réalisent exactement le même temps total, le titre revient à celui/celle qui a remporté la dernière manche de rapidité.
 - 4- **Égalité sur la dernière manche de rapidité** : si deux athlètes franchissent la ligne de la dernière manche en même temps, le titre revient à celui/celle qui possède le meilleur temps cumulé.
 - 5- **Égalité parfaite (temps cumulé identique + arrivée simultanée à la dernière manche)**, le vainqueur sera désigné selon le critère du **plus grand nombre de tours effectués en tête**.
 - 6- **Abandon ou disqualification du leader cumulé avant la dernière manche**, le titre ne peut être attribué, même si un autre athlète gagne la dernière manche.



Chapitre 6 - Ravitaillement

Les ravitaillements hors zones ne sont pas autorisés. Il est interdit de déposer des ravitaillements sauvages le long du parcours (nourriture, eau, matériel, chaussures...) ou de se faire assister par une personne extérieure à la course sur la totalité du parcours (y compris sur les stands de ravitaillement).
Un unique point de ravitaillement est installé après l'arche d'arrivée (réservé uniquement aux participants).

Chapitre 7 - Classement et récompenses

Courses	Podiums	
Aquathlon 6-8 ans	Scratch filles	Scratch garçons
Aquathlon 9-11 ans	Scratch filles	Scratch garçons
Aquathlon XS	Scratch femmes	Scratch hommes
	Podium benjamine	Podium benjamin
Aquathlon S	Scratch femmes	Scratch hommes
	Catégorie cadette/junior	Catégorie cadet/junior
	Catégorie sénior femmes	Catégorie sénior hommes
	Catégorie master femmes	Catégorie master hommes

Chapitre 8 - Responsabilité

Les triathlètes acceptent lors de leur inscription les dispositions du présent règlement. La compétition est placée sous la responsabilité du club organisateur sous l'égide de la FTTri. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de non- respect des clauses du présent règlement, de vols ou pertes de biens.

Chapitre 9 - Environnement

Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement et à ne jeter aucun déchet sur le site, des poubelles sont mises à disposition. Le non-respect pourra entraîner une sanction voire la disqualification du concurrent.

Chapitre 10 - Droit à l'image

En s'inscrivant, le participant consent à ce que le club organisateur et la Fédération Tahitienne de Triathlon utilise les images (photos et vidéos) sur lesquelles il pourrait être identifié dans le cadre de diffusions promotionnelles et publicitaires et ce sans limite de temps. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et, lorsque celle-ci y renvoie expressément, au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez :

- D'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant.
- Du droit à la portabilité de vos données
- Du droit à la limitation d'un traitement vous concernant. Vous pouvez, par exemple, limiter les supports sur lesquels les images peuvent être diffusées.

Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement. Tout exercice de ces droits peut s'effectuer sur simple demande en vous adressant à fedetahititriathlon@gmail.com. Consulter le site de la CNIL : www.cnil.fr